



SPORTCULTURE 21th
VECTEUR D'AMBICTIONS CITOYENNES

SPORTCULTURE 21th

sportculture2020@gmail.com

<https://www.sportculture.net>

« Pacte opérationnel des ambitions citoyennes éducatives »

Ambition n°1

Dans l'esprit des « opérateurs de reliance » imaginés par Edgar Morin, responsabiliser et former des animateurs éducateurs qui, en lien avec les établissements scolaires et à des horaires adaptés, prennent, avec l'accord des parents, la responsabilité d'enfants signalés par les responsables d'établissements.

Des animateurs éducateurs qui aient la capacité de faire émerger chez les enfants un intérêt spécifique pour des activités sportives et culturelles existantes sur le quartier et facilement accessibles depuis leur établissement scolaire.

Des animateurs éducateurs qui feront aux enfants des propositions de gestion et de suivi d'une partie de leur temps « hors scolaire », avec présentation ludique des activités sportives et culturelles.

Des animateurs éducateurs qui sauront repérer chez les enfants les centres d'intérêt qui émergent de leurs activités et qui en informeront le corps enseignant.

Ambition n°2

Aménager dans les quartiers des grandes villes et au cœur des petites villes, une « Pièce-Forum » ayant la capacité d'accueillir les enfants qui doivent être aidés dans la structuration de leur temps « hors scolaire ». Une « Pièce-Forum » qui peut être positionnée au sein d'un équipement public existant et qui ait vocation à être utilisé par des animateurs éducateurs dans leur mission d'orientation des enfants vers les associations sportives et culturelles.

Ambition n°3

Organiser l'encadrement, la reconnaissance et la valorisation des « citoyens bénévoles » (étudiants, jeunes, retraités, ...) qui sont susceptibles de donner du temps gratuitement pour des accompagnements, à condition de pouvoir le faire dans un cadre institutionnel et structuré.

Ambition n°4

Aménager entre les écoles, les équipements sportifs, les équipements culturels, les maisons pour tous

et les médiathèques des « cheminements doux » accessibles à pied, en vélo, en fauteuil roulant, en poussette, en skate, en roller, en patin à roulettes, en trottinette, ... Des cheminements doux dont un balisage ludique doit être étudié de façon à inciter les enfants à se rendre dans ces équipements depuis leurs écoles.

Ambition n°5

Ordonnancer, dans les quartiers des grandes villes et au cœur des petites villes, des « aménagements urbains » qui soient à la fois adaptés aux activités culturelles et sportives pratiquées par les enfants en extérieur et conçus comme de réels « espaces de vie partagés ».

Des aménagements urbains, imaginés organisés et animés comme des lieux d'écriture des histoires personnelles et collectives, qui provoquent le croisement des identités et des personnes dans un cadre interculturel et intergénérationnel.

Des aménagements qui trouvent place sur les espaces contigus aux équipements sportifs et culturels, sur les places publiques, dans les parcs, le long des trames vertes et bleues, dans les jardins publics, sur les cheminements doux, dans les rues nécessitant un regain de dynamisme, ...

Ambition n°6

Créer un « Livret Artssport » qui soit indépendant du « Livret Scolaire » et qui en soit le pendant. Un livret qui organise la validation des valeurs issues de la pratique des activités culturelles et artistiques ainsi que la validation des valeurs acquises lors des pratiques sportives.

Un livret Artssport qui atteste des qualités de concentration, de travail en équipe, de dépassement de soi, d'acceptation des contraintes, de confiance en soi, de gestion du stress, ... qui s'acquièrent essentiellement dans les pratiques culturelles et sportives.

Un livret Artssport qui minimise le risque pour les enfants et pour les adolescents de basculer dans une vie marginale, en leur permettant d'acquérir la reconnaissance sociale que le contexte scolaire ne leur offre pas toujours.

Ambition n°7

Formaliser, dans le cadre d'une continuité éducative et avec des « partenariats » déterminés, les complémentarités de l'école qui intègrent de façon efficiente le périscolaire, la culture et le sport de proximité.

Des partenariats qui, avec les enseignants du primaire, les professeurs d'EPS, les professeurs d'art plastique et les parents, permettent aux enfants d'accéder dans les meilleures conditions à des pratiques sportives et culturelles « extra-scolaires ».

Des partenariats qui peuvent faire l'objet d'une « Charte » au sein de laquelle les structures signataires - établissements scolaires, associations culturelles, clubs sportifs, services de la collectivité - s'engagent sur des objectifs communs.